

> EMPLOYÉS SCFP-2850

MODIFICATIONS À VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

2021



> Industrielle Alliance (iA) s'est démarquée lors d'un appel d'offres global et deviendra, dès le 1^{er} janvier prochain, le nouvel assureur de l'ensemble des régimes, à l'exception de celui du groupe à l'entretien.

L'appel d'offres global a généré des économies que la STM a décidé de réinvestir dans les régimes afin de moderniser vos protections. En collaboration avec votre syndicat, certaines protections ont été revues et des choix ont été effectués, afin que les régimes répondent encore mieux à vos besoins et à ceux de votre famille.

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> SOINS MÉDICAUX

Introduction de la substitution générique obligatoire	<p>Seuls les médicaments génériques et les médicaments pour lesquels il n'existe pas d'équivalent générique continueront à être remboursés à 80 % selon les dispositions actuelles.</p>
	<p>Si vous achetez un médicament d'origine alors qu'une version générique est disponible, le régime vous remboursera en fonction du coût du médicament générique le moins cher disponible sur le marché.</p>
	<p>Le pourcentage de remboursement du médicament d'origine est moindre que celui du médicament générique, à moins d'une raison médicale valable. S'il s'agit de votre cas, votre médecin devra remplir un formulaire détaillant les raisons de la non-substitution pour que votre médicament d'origine soit remboursé au même pourcentage de remboursement que la version générique. La seule indication « ne pas substituer » sur la prescription du médecin ne sera pas acceptée.</p>
	<p>Les médicaments génériques sont tout aussi efficaces, moins coûteux et contiennent les mêmes ingrédients actifs que les médicaments d'origine. Ils sont soumis aux mêmes tests rigoureux de Santé Canada afin d'être approuvés.</p>
	<p>Pour limiter l'impact sur les assurés, une période de transition aura lieu, ainsi les médicaments d'origine seront remboursés selon les dispositions actuelles jusqu'à la fin du traitement. Les médicaments n'ayant pas de génériques (appelés médicaments uniques) sont remboursés sur la base de leur propre coût.</p>
Modification à la liste des médicaments couverts	<p>Seuls les médicaments d'ordonnance prescrits ayant été obtenus exclusivement en pharmacie et vendus par un professionnel de la santé seront remboursés par le régime.</p>
	<p>Les produits en vente libre ne nécessitant aucune prescription (p. ex. la vitamine D) ne seront donc plus admissibles à un remboursement.</p>
	<p>Il s'agit d'une pratique courante. La couverture de notre régime demeure plus généreuse et étendue que celle offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).</p>
Introduction d'une carte de paiement direct	<p>La carte de paiement direct permet de se procurer des médicaments sans avoir à payer le montant total, seulement la partie non couverte après le paiement de la coassurance et de la franchise.</p>
Bonification des soins paramédicaux	<p>Regroupement des spécialistes en sous-groupes avec des maximums combinés distincts pour chaque groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Physiothérapeutes – Sans maximum ➤ Spécialistes paramédicaux en santé mentale : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux; avec l'ajout de spécialistes admissibles : psychothérapeute et psychanalystes – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 1 000 \$ ➤ Spécialistes paramédicaux en santé physique : chiropraticiens, ostéopathes et podiatres; avec l'ajout de nouveaux spécialistes admissibles : acupuncteurs, audiologistes, orthophonistes et diététiciens – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 750 \$
	<p>Retrait du naturopathe</p>

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> SOINS MÉDICAUX (suite)

Ajout du service de télémedecine avec Dialogue

Dialogue est une application mobile confidentielle, disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, qui permet notamment de clavarder en temps réel avec du personnel infirmier, d'avoir une consultation vidéo avec un médecin, de renouveler vos prescriptions et d'obtenir de l'assistance pour naviguer dans le système de soins de santé.

Le service sera disponible pour les employés actifs et les retraités ainsi que leur famille.

> AUTRES DISPOSITIONS

Possibilité de s'exempter des soins médicaux et des soins dentaires

Si vous désirez vous exempter des soins médicaux et des soins dentaires, vous devrez soumettre une preuve de couverture d'un autre régime, celui de l'employeur de votre conjoint, par exemple.

Vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour remplir le formulaire de modification pour informer la STM de votre choix de vous exempter des protections de soins médicaux et dentaires et fournir une preuve de votre autre couverture.

> RESTEZ À L'AFFUT !

Vous recevrez votre nouvelle carte de paiement de la part d'iA par la poste vers la mi-décembre, accompagnée d'un feuillet explicatif sur les services en ligne de notre nouvel assureur et les actions que vous devez prendre.

Vous devrez présenter votre nouvelle carte à la pharmacie et aux fournisseurs de soins de santé l'acceptant à partir du 1^{er} janvier 2021.

> DES QUESTIONS ?

Les protections de votre régime d'assurance collective

Contactez Industrielle Alliance

1 833 409-0881

Comment faire une demande de règlement

du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)

Les nouveautés de votre régime

Visitez l'intranet sous l'onglet «RH» puis sous «Avantages sociaux»

La transition d'assureur